AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

YVES POZZO DI BORGO

«Yves POZZO DI BORGO réagit à la publication d'un rapport accablant sur la fermeture des voies sur berges à Paris»

18/11/2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Ce deuxième rapport vient confirmer nos craintes de reports massifs de circulation sur d'autres axes routiers à Paris et en Ile-de-France. Ces conséquences rendent plus que jamais nécessaires une vision globale, métropolitaine et régionale, de la gestion des axes routiers principaux qui traversent l'Île de France et la capitale. Paris ne peut se contenter de prendre seul des décisions susceptibles d'impacter 8 millions de Franciliens.

Le 9 novembre dernier, je suis intervenu au terme de l'examen au Sénat du projet de loi relatif au statut de Paris pour me féliciter de l'adoption d'un amendement, dont je suis à l'initiative, transférant de la Ville de Paris au Conseil régional d'Ile de France la détermination des règles de circulation et de stationnement sur ces deux axes majeurs que sont les voies sur berge et le périphérique. J'avais également souligné dans le texte initial le manque de vision d'ensemble, le fait de réformer le statut de Paris de manière isolée, déconnectée des enjeux métropolitains que le travail du Sénat a permis d'améliorer.

J'espère, au vu de la publication de ce rapport que l'Assemblée Nationale, lors de l'examen de ce texte en décembre prochain, rejoindra la sagesse du Sénat sur ce point et conservera cet amendement , qui loin d'être politique, est une proposition de bon sens dans l'intérêt à la fois des Parisiens, mais aussi de l'ensemble de leurs voisins de petite et grande couronnes ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC